

## 3

# LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 126 300 élèves handicapés sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont les deux tiers dans une classe ordinaire [1]. Les élèves handicapés sont scolarisés en classe ordinaire entre 3 et 5 ans, mais majoritairement en CLIS passé l'âge de 9 ans. La part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 6 % des enfants âgés de 6 ans, 38 % de ceux âgés de 8 ans, et plus de la moitié des élèves handicapés de 10 ans et plus. Les élèves handicapés sont, en moyenne, plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en CLIS.

39 % des élèves bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel, comme le prévoient les mesures de compensation du plan personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé [2]. L'accompagnement est assuré par un assistant d'éducation (38 % des cas) ou par un emploi de vie scolaire. 8 500 élèves bénéficient d'un accompagnement sur l'intégralité du temps scolaire, soit 7 % des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré. Ce type d'accompagnement bénéficie surtout aux élèves souffrant de troubles moteurs, de plurihandicap, de troubles psychiques et de troubles du langage et de la parole.

5 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé, 8 % de la fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) [3]. Presque la moitié des déficients visuels, un quart des déficients auditifs, ainsi que trois handicapés moteurs sur dix disposent de matériel pédagogique adapté.

## Définitions

### Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques.

- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.

- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...

- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.

- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.

- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.

- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

### Scolarisation individuelle, scolarisation collective

Voir 1.6.


### PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir 4.21).

### AVS-I et EVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Ses interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires...). Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel). Les fonctions sont exercées par un assistant d'éducation (AVS-I dans le tableau [2]) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (EVS-I, emploi de vie scolaire dans le tableau [2]).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA DGESCO  
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus  
- Note d'Information, 07.23.

## [1] Répartition selon l'âge, le sexe et le type de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en CLIS			Ensemble		
	Total	%	% filles	Total	%	% filles	Total	%	% filles
2 et 3 ans	2 906	3,5	35,5	27	0,1	37,0	2 933	2,3	35,6
4 ans	6 576	7,9	32,2	75	0,2	26,7	6 651	5,3	32,2
5 ans	9 919	11,9	30,0	136	0,3	39,0	10 055	8,0	30,1
6 ans	12 776	15,3	29,9	756	1,8	32,1	13 532	10,7	30,0
7 ans	10 938	13,1	29,7	3 956	9,2	33,6	14 894	11,8	30,7
8 ans	10 804	13,0	29,0	6 744	15,7	35,9	17 548	13,9	31,6
9 ans	11 010	13,2	28,5	9 504	22,1	37,9	20 514	16,2	32,8
10 ans	10 805	13,0	28,0	10 724	24,9	37,9	21 529	17,0	32,9
11 ans	6 775	8,1	28,6	10 124	23,6	38,4	16 899	13,4	34,5
12 ans et plus	800	1,0	32,5	939	2,2	35,3	1 739	1,4	34,0
<b>Total</b>	<b>83 309</b>	<b>100,0</b>	<b>29,6</b>	<b>42 985</b>	<b>100,0</b>	<b>37,1</b>	<b>126 294</b>	<b>100,0</b>	<b>32,2</b>

Lecture - 15,3 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire ont 6 ans. 29,9 % de ces élèves de 6 ans sont des filles.

## [2] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-individuel (1)		EVS-individuel (1)			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	1 159	5 226	1 916	9 136	44 443	61 880
Troubles du psychisme	753	3 736	1 133	6 716	11 058	23 396
Troubles du langage et de la parole	100	2 097	155	3 478	6 578	12 408
Troubles auditifs	83	305	54	462	3 139	4 043
Troubles visuels	79	305	95	425	1 544	2 448
Troubles viscéraux	133	326	234	496	2 198	3 387
Troubles moteurs	669	1 724	798	2 495	3 796	9 482
Plusieurs troubles associés	444	1 291	586	1 885	3 218	7 424
Autres troubles	53	316	55	405	997	1 826
<b>Total</b>	<b>3 473</b>	<b>15 326</b>	<b>5 026</b>	<b>25 498</b>	<b>76 971</b>	<b>126 294</b>
%	2,7	12,1	4,0	20,2	60,9	100,0

(1) Voir « Définitions ».

## [3] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés scolarisés en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	% d'élèves aidés par un enseignant spécialisé (1)	% d'élèves bénéficiant de matériel adapté	% d'élèves bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	4,0	3,3	27,6
Troubles du psychisme	4,1	2,8	10,9
Troubles du langage et de la parole	4,0	9,1	9,6
Troubles auditifs	20,4	24,8	21,3
Troubles visuels	14,1	46,2	14,4
Troubles viscéraux	1,4	3,9	5,3
Troubles moteurs	4,5	30,0	17,3
Plusieurs troubles associés	4,9	13,1	17,9
Autres troubles	1,3	3,8	6,4
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>7,9</b>	<b>20,0</b>

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.